

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 71 Dont suppléant(s) : 2 Pouvoirs : 17 Absent(s) excusé(s) : 25 Absent(s) : 7
---	---	--

Date de convocation : 30 janvier 2024

Vote(s) pour : 86
Vote(s) contre : 2
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 5 février 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2024-02-05-CM-3.3 :

Fixation du taux de TEOM pour l'année 2024.

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Impôts, et notamment les articles 1520 et suivants,
VU l'article 1636 B undecies du Code Général des Impôts,
VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 13 décembre 2021 portant approbation du Plan Pluriannuel d'Investissement 2022-2026,
VU le Budget Primitif 2024,

DECIDE de fixer le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2024 à 9,25 %,

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services fiscaux et préfectoraux.

Metz, le 6 février 2024

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20240205-2024-02-DC3-3-DE

Numéro de l'acte : 2024-02-DC3-3
Date de décision : lundi 5 février 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Fixation du taux de TEOM pour l'année 2024
Classification : 7.2 - Fiscalité
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 07/02/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240205-2024-02-DC3-3-DE
Document principal : 99_DE-3-3.pdf

Historique :

07/02/24 14:51	En cours de création	
07/02/24 14:52	En préparation	Catherine DELLES
07/02/24 15:28	Reçu	Catherine DELLES
07/02/24 15:28	En cours de transmission	
07/02/24 15:29	Transmis en Préfecture	
07/02/24 15:32	Accusé de réception reçu	